



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

**Délibération n°2019009**

**Date de convocation : 22/01/2019**

**Membres en exercice : 26**

**Votants : 26**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 08/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un janvier à quinze heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

**Présents :**

**Caderousse :** FIDÈLE Serge

**Châteauneuf-du-Pape :** AVRIL Claude

**Courthézon :** ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse

**Jonquières :** BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée

**Orange :** BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, ARNAUD-PERVEYRIE Carole, BOURGEOIS Claude, BÉGUELIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, BOMPARD Guillaume, HAUTANT Anne-Marie

**Absents ayant donné pouvoir :** LORHO Marie-France pouvoir à MARQUOT Xavier, TRAMIER Sandy pouvoir à CRESPO Anne, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, MAFFRE Claudine pouvoir à BISCARRAT Louis, LAROYENNE Gilles pouvoir à FIDÈLE Serge, FENOUIL Jean-Pierre pouvoir à ROCHEBONNE Alain

**Secrétaire de Séance :** BOMPARD Guillaume

**OBJET : FINANCES / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / VOTE DU BP 2019**  
**RAPPORTEUR : M. Xavier MARQUOT**

Suite au transfert de la compétence de l'Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 il a été nécessaire de :

- Créer ce budget annexe de l'Assainissement
- Mettre en place des durées d'amortissement
- Instaurer le tarif des surtaxes intercommunales de l'Assainissement

Il convient aujourd'hui de voter ce budget annexe de l'Assainissement qui regroupe ceux antérieurs de quatre Communes membres de la Communauté des Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO) à savoir : Caderousse, Courthézon, Jonquières, et Orange.

Dès réception des Comptes Administratifs respectifs de ces Communes, un Budget Supplémentaire sera établi afin de reprendre et affecter les résultats. Un ajustement des comptes sera réalisé en parallèle.

Il convient que le Conseil de Communauté vote le Budget Principal 2019 de ce budget annexe de l'Assainissement qui s'équilibre selon les montants annexés au présent rapport, tant en section de fonctionnement que d'investissement comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2019

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-004-240400236-20190204-DCC2019009-

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 253 614,50 €	1 253 614,50 €
Investissement	965 433,82 €	965 433,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 219 048,32 €</b>	<b>2 219 048,32 €</b>

Il est à noter qu'à l'instar du Budget Principal le budget annexe de l'Assainissement comportera des enveloppes de travaux affectées aux quatre communes.

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

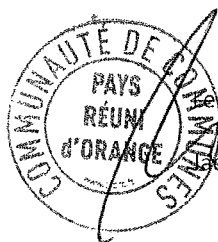
**VU** l'article L.1612-2 du CGCT qui prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril,

**APRÈS AVIS** de la Commission des Finances en date du 21 janvier 2019,

**AYANT OUI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 du Budget annexe de l'assainissement ci-après annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 219 048,32 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé les membres présents,  
 Pour copie conforme.  
 Orange, le 04/02/19



Le Président

Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/02/2019

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-004-240400236-20190204-DCC2019003-